



Envoyé en préfecture le 23/04/2026  
Reçu en préfecture le 23/04/2026  
Publié le 23/04/2026  
ID : 038-213804990-20260420-D\_13\_20042026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SUSVILLE**

L'an deux mil vingt – six, le 20 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

Absent : Stéphane TONIZZO.

*Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

**Délibération n° D\_13\_20042026**

**Désignation du « correspondant défense » de la commune**

Créée en 2001 (circulaire du 21 octobre 2001- instruction du 08 janvier 2009), par le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Sa mission s'articule autour de 3 grands axes : l'information sur la défense - le parcours de citoyenneté - La solidarité et la mémoire.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Le gouvernement a constaté que les concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaires accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense. Enfin, les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. A l'occasion du renouvellement des Conseils municipaux, il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2121-21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

Considérant que, le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense ;

#### **Le Conseil Municipal, après délibéré,**

DESIGNE MILLAN Christophe comme CORRESPONDANT DEFENSE pour la commune de Susville

*Le Secrétaire de séance*  
Elodie JODAR

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le avril 2026.  
Le Maire, Valérie CHALLON.*

*Le Maire*  
Valérie CHALLON